

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (Seine-Maritime)

CONSEIL MUNICIPAL  
30 MAI 2018



Date de la convocation : 24 mai 2018

Date d'affichage : 24 mai 2018

Conseillers en exercice : 33

Conseillers Présents régulièrement convoqués : 24 jusqu'à 19h22, 25 à partir de 19h22

Représentés régulièrement convoqués : 8 jusqu'à 19h22, 7 à partir de 19h22

Absent : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM. Gilbert RENARD, Marie-Françoise GUGUIN, Lionel EFFOSSE, Dominique MISSIMILLY, Julien LAUREAU, Véronique BARBIER, Frédéric ABRAHAM, Nicole BERGES, André CARPENTIER, Marie-Laure RIVALS à partir de 19h22, Isabelle FAYOLLE, Arnaud DAUXERRE, Carine LE GOFF, Philippe COUVREUR, Marie-Françoise SIELER, Olivier DESCHAMPS, Aurélie DELESTRE, Jacques BERBRA, Karine BOURGEOIS, Quentin VINCENT, Yannick OLIVERI-DUPUIS, Jérôme ROBERT, Alain TERNISIEN, Sophie LEBLIC, Claude LAMACHE.

Absents excusés régulièrement convoqués : Madame Marie-Laure RIVALS pouvoir à Madame Dominique MISSIMILLY jusqu'à 19h22, Monsieur Jean-Pierre GUERIN pouvoir à Monsieur Gilbert RENARD, Monsieur François DUGARD pouvoir à Monsieur André CARPENTIER, Madame Jeannine HUE pouvoir à Madame Nicole BERGES, Madame Danielle RENAULT pouvoir à Monsieur Frédéric ABRAHAM, Madame Aurélie LELIEVRE pouvoir à Monsieur Philippe COUVREUR, Monsieur Gildas QUERE pouvoir à Madame Marie-Françoise GUGUIN, Monsieur Michel PHILIPPE, absent, Monsieur Pierre THIBAUDAT pouvoir à Madame Yannick OLIVERI-DUPUIS.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SIELER

**9 - OBJET : SPORTS ET LOISIRS – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – ASSOCIATION USCB FOOTBALL – ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE A LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2018 – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION - DECISION – VERSEMENT DU COMPLÉMENT DE LA SUBVENTION ALLOUEE**

Rapporteur : André CARPENTIER au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission Enfance, Education, Jeunesse, Citoyenneté et Sports

**Exposé des motifs** valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

54/2018

Par délibération n°37/2018 du Conseil Municipal du 12 avril dernier, l'association USCB Football a bénéficié au titre de l'année 2018 d'une subvention de fonctionnement de 80 420 € (comprenant la subvention de fonctionnement d'un montant de 59 878 € ainsi que l'entretien et le gardiennage des équipements pour un montant de 20 542 €).

Or, l'USCB Football, ayant commis une erreur de plume dans la formulation du montant demandé au titre du fonctionnement (60 000 € au lieu de 63 000 €), a sollicité la Ville pour un complément de 3 000 € nécessaire à son activité afin de maintenir la participation communale au même titre que l'exercice 2017.

Il est proposé de faire droit à la demande complémentaire de subvention de fonctionnement du Club et de lui attribuer la somme de 3 000 € au titre de l'année 2018.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2018  
DELIBERATION N° 54/2018

Il est donc proposé D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°37/2018 du Conseil Municipal du 12 avril 2018 octroyant une subvention versée au Club d'un montant de 80 420 € pour la gestion de sa trésorerie,

Vu l'avis de la Commission concernée,

Considérant la demande de subvention complémentaire déposée par l'association FUSCB au titre de l'année 2018,

DECIDE :

- 1) D'ATTRIBUER A L'USCB FOOTBALL UN COMPLÉMENT DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 3 000 € AU TITRE DE L'ANNÉE 2018,
- 2) D'AUTORISER LE MAIRE, OU LE 4<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE, A SIGNER L'AVENANT A LA CONVENTION INITIALE.

Les crédits nécessaires à ces dépenses ont été inscrits au budget primitif 2018 à l'article 6574 pour la fonction 40.

-----  
PJ : Projet d'avenant à la convention

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du présent rapport :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

**Transmis Préfecture : 31 mai 2018**  
**Affichage : 31 mai 2018**



Pour extrait certifié conforme,

**Gilbert RENARD**  
**Maire**